



Communiqué

La Ville se dote d'une stratégie de lutte contre le sans-abrisme à Lausanne

La Ville de Lausanne présente aujourd'hui sa stratégie de lutte contre le sans-abrisme. Il s'agit de continuer à assurer une mise à l'abri ouverte à toutes et tous, mais aussi d'améliorer l'accompagnement des personnes sans abri et stabiliser dans la mesure du possible leur situation. La Ville confirme ainsi sa volonté de sortir de la logique saisonnière. Cette stratégie s'appuie sur une démarche consultative menée par la Ville avec ses partenaires de terrain. Elle se déploiera en concertation avec le Canton et le Conseil de politique sociale. A court terme, les 50 nouvelles places de l'abri PC et les 42 nouvelles places à l'avenue Tivoli resteront ouvertes toute l'année 2024.

«C'est la première fois que la Ville présente une stratégie globale pour développer son dispositif d'hébergements d'urgence et une vision à long terme pour lutter contre le sans-abrisme. Nous souhaitons maintenant stabiliser notre dispositif et avancer sans à-coups pour répondre à une problématique complexe» explique Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale. «Cette vision s'appuie sur une démarche consultative menée avec nos partenaires associatifs et institutionnels. Nous souhaitons maintenant la partager avec le Conseil communal» conclut Émilie Moeschler.

La Municipalité présente ainsi aujourd'hui sa vision en matière d'hébergements d'urgence dans le cadre de sa réponse au postulat de M^{me} Benvenuti et consorts, «Un toit pour toutes, toute l'année». La Municipalité vise à la fois à sortir de la logique saisonnière, à améliorer la prise en charge des personnes sans abri et à faciliter autant que possible leur sortie de l'urgence permanente dans laquelle elles se trouvent trop souvent.

Afin de réaliser ces objectifs stratégiques, la Ville souhaite d'une part annualiser les places d'hébergement d'urgence pour fournir une mise à l'abri universelle et développer des hébergements d'urgence de transition pour les publics à besoins spécifiques (femmes, familles, personnes particulièrement vulnérables de par leur âge ou leur état de santé, ou en emploi). Il s'agira également, à moyen terme, de développer un accompagnement social individuel et de renforcer l'accueil en journée. Par ailleurs, un accueil spécifique pour les personnes sans abri en phase de consommation active de substances psychoactives est également envisagé.

Le déploiement de cette stratégie se fera progressivement et en fonction des moyens publics et/ou privés disponibles, qu'ils soient immobiliers ou financiers. Dans cette perspective, la Ville souhaite poursuivre le travail entrepris jusque-là avec ses partenaires de terrain comme avec les institutions. Elle souhaite également impliquer les actrices et acteurs actifs dans l'immobilier. Enfin, elle continuera à développer son dispositif en étroite concertation avec le Canton et le Conseil de politique sociale.



Déjà un pas supplémentaire en 2024

En 2024 déjà, le dispositif lausannois verra 225 places annualisées grâce à une augmentation de la participation cantonale et une vision partagée avec le Conseil de politique sociale. Elles se répartissent comme suit :

Hébergements d'urgence : 190 places

- 41 places à l'Etape Saint-Martin, gérées par la Ville de Lausanne
- 31 places à la Marmotte, gérées par l'Armée du Salut
- 26 places au Sleep-In, par l'Association du même nom
- 50 places à l'abri PCi de la Vallée de la jeunesse (dans l'attente d'une solution alternative), gérées par la Ville de Lausanne
- 42 places à l'avenue Tivoli, gérées par la Ville de Lausanne

Hébergements d'urgence de transition : 35 places à Renens, gérées par la Ville de Lausanne

Pour rappel, le dispositif d'accueil d'urgence lausannois remonte au début des années 1990. Depuis, il fait notamment face à une population mobile qui séjourne moins de 6 mois dans ses structures (80% des personnes), avant de les quitter définitivement. En réponse à cette situation fluctuante, la Ville, grâce à l'augmentation du financement cantonal et avec l'appui du Conseil de politique sociale, a régulièrement augmenté le nombre de places disponibles à l'année. Ainsi, ce nombre est passé de 57 à 225 places entre 2018 et 2024. Elle a également développé, depuis 2022, d'autres formes d'hébergements d'urgence, comme le projet pilote d'hébergement de d'urgence de transition à Renens pour les personnes sans abri avec un contrat de travail.

Ce dispositif d'hébergement d'urgence s'inscrit dans un dispositif plus large d'aide au logement. A côté des hébergements d'urgence, dernier rempart pour éviter de passer la nuit dans la rue, et des hébergements d'urgence de transition, la Ville gère un dispositif communal d'aide social au logement. Ce dernier offre plus de 580 logements avec un accompagnement social aux personnes résidant à Lausanne en situation de précarité, qui ont perdu leur logement ou qui sont sur le point de le perdre.

Annexe : Rapport-préavis N° 2023 / 64

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, direction des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 42 00**
- **Olivier Cruchon, chef du Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, tél. +41 21 315 73 10**
- **Eliane Belser, responsable de l'aide sociale d'urgence, Service de l'inclusion et des actions sociales de proximité, tél. +41 21 315 72 18**

Lausanne, le 14 décembre 2023